

Régie Communautaire du Cinéma Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

1 / RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le budget 2023 de la régie communautaire du cinéma a été élaboré en se basant sur une fréquentation espérée de 25 000 entrées. Or, le nombre d'entrées pour l'année 2023 s'élèverait à 33 250 entrées.

Il est encore trop tôt pour connaître les résultats de clôture de cet exercice (clôture en cours au 1^{er} février 2024), mais nous pouvons déjà indiquer que nous le clôturerons avec un excédent en section d'exploitation et en section d'investissement.

SECTION D'EXPLOITATION 2023

Il est attendu une clôture de la section d'exploitation avec un excédent dont le montant reste à préciser. La reprise des résultats n'interviendra qu'au budget supplémentaire (BS) et non au BP, après le vote du Compte Financier Unique.

Le cinéma a enregistré 22 394 entrées au 30 septembre 2023. D'après les statistiques antérieures, durant les années 2019, 2018 et 2017, le nombre d'entrées du 4^{ème} trimestre représente plus de 30 % du total annuel. La projection est donc la suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Projection quasi certaine 2023
Nombre d'entrées	31 477	30 828	33 718	10 185	14 286	23 837	33 250

Pour mémoire : du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023 :

Nombre d'entrées : 22 394 places

Recettes entrées : 125 019 € HT, soit en moyenne 5,29 € HT par entrée (5,58 € TTC)

Comparaison de cette fréquentation avec les années précédentes hors périodes de crise sanitaire :

Cinéma Les Deux Scènes :

+ 47.3 % par rapport à 2022

+ 8.8 % par rapport à la période 2017-2019

Niveau national :

+ 27.8 % par rapport à 2022

- 9.4 % par rapport à la période 2017-2019

Un point spécifique sur les recettes de confiserie devra être fait dans le cadre de l'élaboration du budget 2024.

De plus, depuis plus d'un an, l'importante inflation a fait significativement baisser le pouvoir d'achat et a, en conséquence, amené le gouvernement et la Fédération Nationale des Cinémas Français à revaloriser les salaires.

Le SMIC a augmenté au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} mai 2023 et ces augmentations concernent un agent du cinéma.

La Fédération nationale des cinémas français a publié une circulaire (08/23 : NAO 2023) qui concerne l'augmentation des salaires minimum du barème national fixé par la convention collective nationale de l'exploitation cinématographique pour les coefficients 150 à 239 et 259 à 420.

Elle a pris effet au 1^{er} juillet 2023 et concerne tous les agents du cinéma.

Le pourcentage d'évolution des salaires minimum du barème national varie selon les postes, comme repris dans le tableau ci-dessous :

Niveau barème	Emploi	Evolution en %
VII	Directeur	+ 4,09 %
V	Gestionnaire administratif	+ 5,63 %
V	Technicien de cinéma	+ 5,63 %
IV	Opérateur projectionniste	+ 6,18 %
III	Hôte de cinéma	+ 6,31 %
III	Hôte d'accueil	+ 6,33 %

Cela correspond à 430 € de charges salariales mensuelles supplémentaires depuis le 1^{er} juillet 2023 et une charge supplémentaire à prévoir de 5 600 € pour l'année 2024.

Il convient donc de prévoir une hausse pour l'ensemble des agents du cinéma de l'ordre de 3 K€ pour l'année 2023 non prévus au BP comme au BS.

L'inflation a également concerné de nombreux postes de dépenses ; à l'exception de la location du TPE, toutes les charges à caractère général ont été concernées mais les postes les plus touchés sont les suivants :

- L'impression des billets d'entrées : + 15 %
- La presse et les fournitures d'entretien et petit équipement : + 7 %
- Les frais de télécommunications : + 6 %
- Les contrats de maintenance (pour le matériel de projection et le système de caisse) : + 5.1 %
- L'impression des programmes : + 4.92 %

SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

La section d'investissement va se clôturer en excédent dont le montant reste à préciser.

L'accueil dans de bonnes conditions dans les locaux du cinéma de la gestionnaire administrative a supposé quelques dépenses en investissement non prévues au BP (imprimante, ordinateur).

Dépenses d'investissement engagées en 2023 :

- Achat d'une lampe pour le projecteur : 955 € HT
- Achat d'un routeur VPN configuré et programmé : 520 € HT
- Achat d'un audio convertisseur AUD2A AES ANA 8 canaux : 629€ HT (pour rappel, 4 à 5 K€ avaient été budgété au BP pour cet élément)
- Achat d'un ordinateur portable pour le gestionnaire administratif : 839 € HT
- Achat d'une imprimante pour la gestionnaire administrative : 160 € HT
- Fourniture, pose et raccordement d'un caisson d'extraction (nécessaire et complémentaire à l'extraction qui se trouve dans la cabine de projection) : 2 610 € HT

Dépenses d'investissement au moment de la clôture en cours de l'exercice 2023 :

- Achat d'une lampe pour le projecteur : environ 955 € HT
- Rénovation de l'éclairage intervenant dans la salle (devis en attente) : estimation autour de 1500 € HT
- Achat de mobilier pour le bureau du rez-de-chaussée : 800 € HT (sera reporté sur le budget 2024)

Ceci représente un investissement global de l'ordre de **9 K€ HT** soit **11 K€ TTC**.

2 / ORIENTATIONS 2024

Le budget primitif 2024 sera élaboré avec un optimisme prudent.

La même fréquentation qu'en 2023 est espérée ; la fréquentation habituelle d'avant crise sanitaire semble revenue mais compte tenu des incertitudes liées au pouvoir d'achat des clients, un objectif à 28 000 entrées en 2024 paraît être un pari réaliste.

Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :

Le cinéma fonctionne 7 jours sur 7 avec en moyenne 26 séances hebdomadaires en période scolaire et 30 séances hebdomadaires pendant les vacances scolaires.

7 agents sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du cinéma :

- 1 directeur à temps complet
- 1 technicien de cinéma à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel (environ 40 heures par mois)
- 1 gestionnaire administrative (à mi-temps)
- 1 hôte d'accueil à temps partiel : 20 heures = 10 heures (1 dimanche sur 2) + 10 heures de distribution du programme du cinéma
- 1 hôtesse d'accueil à temps partiel : 10 heures (1 samedi sur 2)
- 1 hôte ou hôtesse d'accueil à temps partiel : 10 heures (1 dimanche sur 2).
Les entretiens sont en cours pour ce poste abandonné au mois de février.

La pérennisation du poste de gestionnaire administrative dédiée au cinéma est actuellement questionnée du fait du départ de l'agent le 29 février 2024. L'orientation est un passage à 6 agents au lieu de 7 au sein de la régie communautaire en lien avec la réorganisation de la direction des Finances et des Ressources Humaines de la CCGM.

SECTION D'EXPLOITATION 2024

Recettes

La subvention Art & Essai versée par le CNC était ces dernières années de l'ordre de 11 000 €. Nous envisageons prudemment une subvention Art & Essai de l'ordre de 10 000 € versée en 2024.

Les tarifs de confiserie devront faire l'objet d'un examen approfondi.

Dépenses

En raison des surcoûts liés à l'inflation et de l'augmentation des charges de personnel, les charges à caractère général seront revues à la hausse en 2024.

Les charges de personnel suivront aussi les prévisions conventionnelles.

Pour mémoire, l'électricité et l'entretien sont refacturés directement à la CC par la Commune de Maule.

Il sera vraisemblablement nécessaire de changer notre abonnement internet pour passer à la fibre (surcoût en cours de chiffrage).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
Dépenses	244 856 €	141 058 €	156 925 €	234 518 €	242 000 €	255 245 €
Evolution	+ 3,09%	- 42,39%	+ 11,25%	+ 49,45%	+ 3,19%	+5,5%

Politique tarifaire

Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs d'entrée car, en comparaison avec les autres cinémas du même secteur, nous restons sur la fourchette haute pour toutes catégories confondues.

Pour rappel, les prélèvements réalisés sur nos recettes d'entrées par les distributeurs, SACEM, TVA et autres se basent sur des pourcentages qui n'ont pas varié ces dernières années.

En 2023, il y a eu une augmentation des coûts d'achat de confiserie de 25% en moyenne, il est donc prévu d'en réviser les tarifs pour 2024.

SUBVENTION CULTURELLE COMMUNAUTAIRE

La subvention culturelle communautaire peut à ce stade être estimée à 80 K€, étant donné notamment que nous élaborons cette année le budget primitif avant la reprise des résultats et ce, malgré la perspective de très bons résultats de fréquentation. Elle sera ajustée à la baisse, notamment en lien avec le départ précité de la gestionnaire administrative à mi-temps.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

Recettes

Chaque année, nous avons la possibilité de faire une demande auprès du CNC pour recevoir une partie des droits liés au soutien financier. Une demande sera faite en 2024.

Evolution du besoin en financement annuel

Nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt dans les prochaines années. S'il y a nécessité de changement de projecteur, on serait amenés à demander au CNC une avance sur nos droits de soutien financier pour compléter nos droits acquis via la récupération de la TSA. En tout état de cause, nos besoins de financement seront satisfaits sans dette bancaire.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Estimation 2022	Prévision 2023	Objectif 2024
Besoin de financement annuel	0	0	0	0	0
Evolution	0	0	0	0	0

Dépenses

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Achat de 2 lampes pour le projecteur (chaque année) : 1910 € HT
- Achat d'un lecteur CD, USB pour la cabine : 280 € HT
- Rénovation du bureau du cinéma : lampes / fauteuils / Etagères / machine à café/Bouilloire 1000 € HT
- Remplacement du PC pilote du projecteur : 850 € HT
- Mise en conformité du câblage téléphonie et internet pour tous les locaux du cinéma (devis attendu estimé à 2 000 HT€)
- Système d'affichage mobile pour le hall (devis attendu estimé à 1000 € HT)
- Remplacement (ou réparation) de la CDM box du projecteur (devis attendu estimé à 1 900 € HT si remplacement nécessaire)

Soit un niveau d'investissement de l'ordre de 9 K€ HT, soit 11 K€ TTC.

Cependant, un risque potentiel d'investissement important subsiste. Compte tenu de l'âge de notre projecteur acquis en 2011 et de sa durée de vie estimée à 10 ans, nous pourrions être obligés d'investir soudainement 25 K€ HT. Cette dépense pourrait être financée à hauteur de 90% par les droits disponibles liés au soutien financier du CNC et complétée par une avance de droits sur ce soutien.

Nous avons à ce jour 34 K€ de droits disponibles et une capacité de 39 K€ d'avances de droits sur notre TSA.

Pour mémoire, chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la TSA, une taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent à l'exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.